

purement domestique; nous pouvons nous attendre à la présentation très prochaine de ces mesures et nous pourrions alors étudier les problèmes en jeu. Mais que disent les provinces à ce sujet? La plus ancienne sans doute, au point de vue de sa colonisation, et la deuxième du Dominion par ordre d'importance, s'est déjà prononcée. Le Parlement est saisi des vues du gouvernement fédéral; puis-je appeler l'attention également sur celles du gouvernement de la province de Québec telles qu'il les a énoncées le 10 janvier dernier. Le discours du trône prononcé à la législature de Québec renferme le passage suivant:

Une conférence interprovinciale a eu lieu à Ottawa en novembre dernier. Toutes les provinces du Dominion y étaient représentées, et l'on a discuté des questions de la plus haute importance. Mon gouvernement croit que le facteur qui assurera le mieux l'unité canadienne et qui sauvegardera l'avenir du Canada, réside dans le respect de l'autonomie provinciale et dans la fidélité à l'esprit comme à la lettre du pacte fédératif. Cette affirmation est d'autant plus opportune que notre Confédération canadienne a célébré en 1927 son soixantième anniversaire et que les progrès réalisés jusqu'ici, et signalés par des fêtes splendides, doivent nous inciter à prévenir toute source de conflit.

Cette conférence, dont on fait tant d'état, a donc été une source possible de conflits. De l'avis des conseillers de Sa Majesté dans la province de Québec, la conférence n'a pas contribué à assurer l'unité canadienne, mais a plutôt été une source de conflits. J'aimerais à entendre le premier ministre,—et je suis sûr que le pays accueillerait ses paroles avec plaisir,—nous expliquer comment la conférence a pu être une source possible de conflits, une cause possible de perturbation pour l'unité canadienne, aux yeux de la législature de Québec. Vu cette affirmation contenue dans le discours du trône soumis à la législature de Québec et, au surplus, à la suite du discours que nous avons entendu en cette Chambre, j'aurais lieu de croire qu'il est hautement nécessaire—à la vérité je dirais essentiel—qu'un précis de ce qui s'est passé à la conférence nous soit communiqué pour nous permettre d'arrêter nos propres décisions.

Je devine que telle était la pensée de mon très honorable ami quand il porta la parole dans la belle cité de Québec à l'occasion d'un banquet d'honneur offert à l'un de ses collègues. En cette circonstance, il se serait exprimé—du moins c'est ce que l'on a rapporté—dans les termes suivants:

Puisque le gouvernement du Canada n'est que l'exécutif du Parlement, il convient d'ajourner à la convocation du Parlement la communication de ce qui a été agréé.

Cela ne paraît pas mal, mais sur quoi pouvons-nous nous appuyer? Sera-ce sur une déclaration de quelques ministres qui parleront [L'hon. M. Bennett.]

sans savoir, peut-être, ce qui s'est passé? Pouvons-nous nous baser sur le discours du trône dont la teneur est bien vague et qui ne soit pas de généralités brillantes? Devons-nous attendre des mesures qui feront l'affaire du Gouvernement, sans, peut-être, servir aussi bien diverses provinces? Selon moi, si l'on a jugé important d'avoir un précis de ce qui s'est passé à la conférence impériale, il est bien plus important, que nous ayons un sommaire de la discussion des divers problèmes domestiques de façon à nous donner une idée certaine du sentiment du Dominion et de chacune de ses provinces.

L'autre problème domestique discuté à cette conférence et sur lequel je m'attarderai un instant est le rapport Duncan. Il nous a été soumis lors de la dernière session. Ce rapport Duncan, le premier ministre le classait d'avance au rang du rapport historique Durham, parmi les documents importants devant avoir une grande portée sur la vie nationale. Ce rapport fut déposé. Il fut agréé par le chef du Gouvernement; il le fut de même par le chef de l'opposition de Sa Majesté; et la population des Provinces maritimes l'acceptait également. On s'attendait qu'il serait exécuté totalement. Je me réjouis de constater qu'on s'apprête cette année encore, pour le moins, à verser la dotation garantie par le Parlement, l'année dernière, et suggérée par le rapport. Toutefois il reste au Parlement encore beaucoup de choses à faire avant que toutes les suggestions proposées aient été entièrement réalisées. Je conserve l'espoir, je dirai même que j'ai confiance, vu les déclarations du premier ministre lors de la dernière session, qu'au cours de la session actuelle, le Gouvernement fera tout en son possible pour ne pas donner lieu aux provinces intéressées de se plaindre que le rapport Duncan n'ait pas été intégralement exécuté. Pour aujourd'hui je me contenterai de laisser cette question où elle en est.

J'aborde maintenant un autre des problèmes soulevés à cette conférence, problème d'importance telle qu'en ces dernières années il a retenu l'attention de cette Chambre. Je veux parler du passage du discours du trône qui traite de la rétrocession à la province de l'Alberta, de ses ressources naturelles. Arrêtons-nous un moment pour étudier l'attitude du Gouvernement vis-à-vis de ce problème. Je voudrais bien que la députation se souvint que ce problème n'est pas nouveau pour elle. Le chef actuel du Gouvernement en est à son septième discours du trône. Il a rédigé et fait lire au représentant de Sa Majesté sept documents traitant des problèmes nationaux—un en 1922, un autre en 1923, un autre en 1924, encore un autre en 1925, et deux